

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le déménagement prévu le lundi 28 novembre 2022 au 19 rue de Battice à FORGES-LES-EAUX
- Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement,

N°2022-216

Objet: Déménagement

19 rue de Battice

28 novembre 2022

ARRETE:

Article I:

Le déménagement est autorisé et le stationnement sera interdit à tout véhicule excepté pour le déménagement au 19 rue de Battice à Forges-les-Eaux sur 4 Places de stationnement le lundi 28 novembre 2022.

Article II:

La présente réglementation sera matérialisée par la pose de panneaux. La société de déménagement DEMECO, 7 avenue du Général leclerc 76530 GRAND-COURONNE prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour le déménagement dont il est question.

Article III:

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

> Pour extrait conforme, Forges-Les-Eaux, le 21 novembre 2022

Publié électroniquement sur le site Internet

de Forges-les-Eaux le :

23 NOV. 2022

